

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ludivine Mairé	Numéro de permis 2019507	Date d'inspection Le 12 novembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets		Numéro de téléphone (506) 204-8909	
Adresse 10 Massey Avenue Moncton NB E1A 3C6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice a eu accès à l'établissement rapidement.

Discussion avec l'exploitante au sujet de la phase de rétablissement de la pandémie COVID-19 : Orientation pour les établissements de garderie éducative (version 17 août 2020). L'inspectrice a répondu aux questions.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 novembre 2020

Date

original signé par
Ludivine Mairé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 novembre 2020

Date